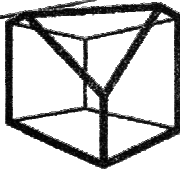


# DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

## CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE PARGNY LES REIMS

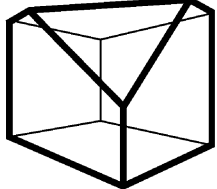

51390 Pargny-lès-Reims



**CUR-A**

sasu d'Architecture capital 4500 €  
3 ter A, rue de la Libération  
69270 Fontaines-sur-Saône  
fjaramillo@cur-a.fr

**SIREN : 828 287 961 R.C.S. LYON**  
**INS. C.R.O.A. 518799**

Adresse :		 <b>CUR-A</b>
Les Croix Cerceaux et Entre deux chemins 51390 Pargny-lès-Reims		
Maître d'ouvrage :		N° de projet : 2006_010 Echelle(s) : Date : 29.10.2020 Indice : <b>A</b>
	ENGIE PV Pargny-lès-Reims 215, rue Samuel Morse parc d'activités Millénaire II Le Triade II 34000 Montpellier	
Maître d'œuvre :		
Phase de projet :		<b>PC04</b>
<b>Permis de Construire</b>		
TITRE:		
NOTICE DECRIVANT LE TERRAIN, PRESENTATION DU PROJET		
Nom du fichier:		
<b>2005_004_PC4.docx</b>		
les plans de ce dossier ne peuvent en aucun cas être utilisés comme des plans d'exécution		



## **PC4 NOTICE DESCRIPTIVE DU TERRAIN ET DU PROJET**

### **1 – Etat initial du terrain et de ses abords**

Le projet se situe dans la commune de Pargny-lès-Reims (51390) située dans le département de la Marne en région Grand Est.

Cette commune se trouve à 9 km de la ville de Reims.

Le terrain d'implantation du projet se trouve dans un site autrefois utilisé comme centre d'enfouissement technique de déchets ménagers et industriels aussi appelé ISDND (Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux) au lieudit : les Croix Cerceux.

Le site se trouve au nord-est du centre du bourg de Pargny-lès-Reims à une distance de 1.5 km.

### **2- Description du projet**

#### **a. Aménagement du terrain**

Le terrain au vu de son très bon état (à savoir pas d'érosion ni de retenues d'écoulements d'eaux pluviales), de sa pente et son ensoleillement, présente des avantages certains pour l'installation d'une centrale photovoltaïque.

Cette ancienne ISDND a été exploitée jusqu'en 2011.

L'ensemble du site est actuellement en suivi de post-exploitation, notamment pour l'extraction de biogaz et pour le contrôle de l'étanchéité de la couverture, activités réalisées par Suez R&V.

De ce fait, la qualité des eaux superficielles et souterraines sera constamment contrôlée.

L'ensemble du site, sur lequel seront implantés les panneaux, se divise en deux zones séparées par le chemin vicinal n°3 de Pargny-lès-Reims à Ormes.

La zone B se trouve au nord et elle a une membrane de protection.

La zone A se trouve au sud et n'a pas de membrane de protection.

La centrale sera installée à l'intérieur de l'enceinte clôturée de l'ancien site d'enfouissement des déchets.

Cette ISDND se trouve sur deux communes : Pargny-lès-Reims et Coulommes-la-Montagne.

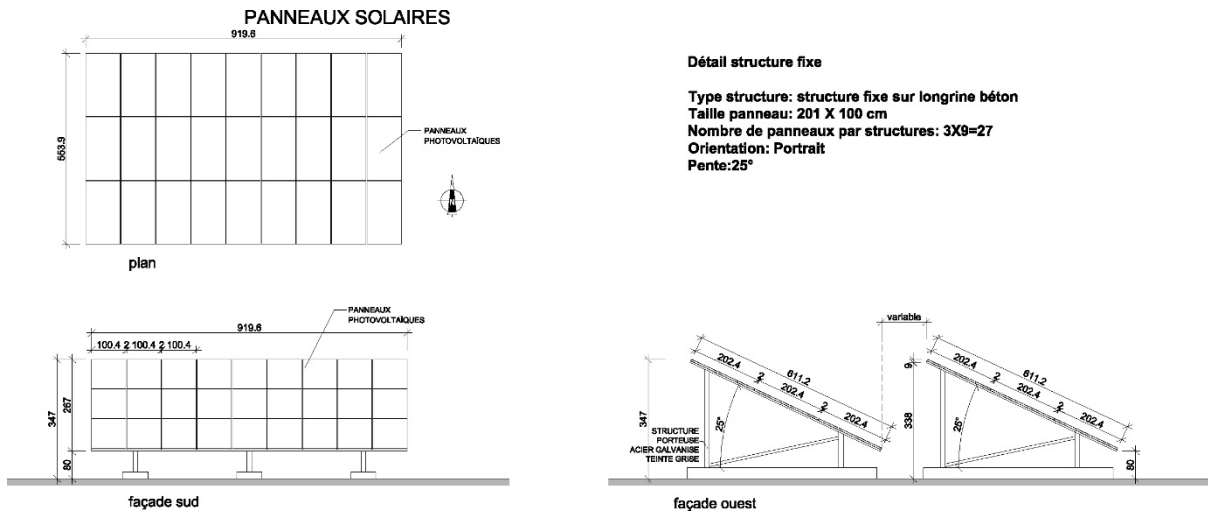
Cependant l'ensemble des nouvelles installations de la centrale photovoltaïque : panneaux solaires et locaux techniques, ne seront implantés que sur la commune de Pargny-lès-Reims.

L'emprise cadastrale des parcelles concernant la présente demande de permis de construire, a une surface de 28,08 hectares.

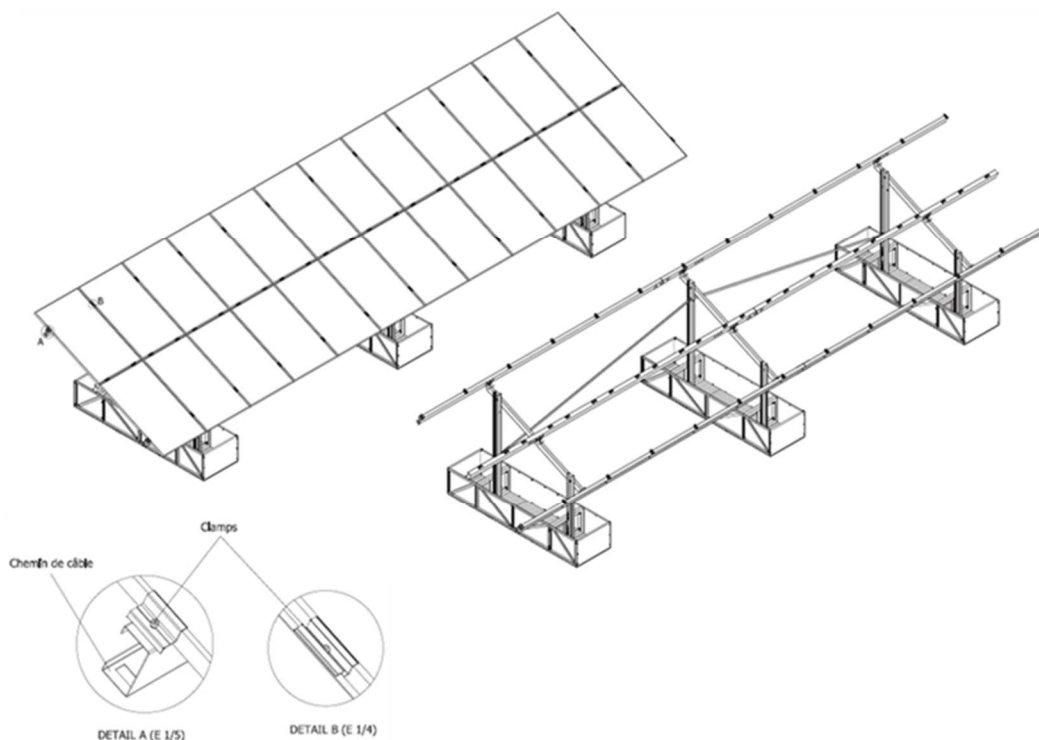
Cette centrale permettra de produire annuellement environ 19 530 MWh et aura une puissance totale approximative de 18 MWc.

## b. Constructions nouvelles

Le projet comportera l'installation des équipements suivants :



- 44 739 panneaux photovoltaïques de haut rendement, de type module monocristallin, installés sur des structures fixes.  
Ces panneaux représentent une surface totale de 90 914m<sup>2</sup> (9,09 hectares) qui seront installés sur des structures métalliques fixes résistantes à la corrosion (conformes aux normes Eurocode) et inclinées à 25°. Les modules seront fixés par un boulonnage de type antivol.  
Ces structures ont été prévues pour une durée minimum de 35 ans.



Vue 3D schématique de la structure porteuse - (Source : ENGIE Green)

Ces structures métalliques seront installées sur le dôme de l'ISDND de Pargny-lès-Reims en utilisant de longrines en béton comme fondations de celles-ci.

Ces longrines ne pénétreront pas dans la couche de terre végétale pour éviter tout contact avec les déchets enfouis.

Il est prévu 3 longrines par structure porteuse.

Ce système de fondation permet de mieux répartir le poids de la structure porteuse des panneaux photovoltaïques au sol. La pression exercée sur la surface est ainsi amoindrie, ce qui évite toute déformation du terrain.

Ce système participera aussi à la conservation de l'intégrité de la couverture mise en place sur le dôme.



Ce système présente les avantages suivants :

- une facilité de pose et d'entretien
- une installation rapide
- un impact environnemental le plus faible possible
- le respect des contraintes liées au site (pente de la zone d'implantation)

Ce système de fondation permet donc de garantir l'intégrité et l'étanchéité de la zone de stockage des déchets prévue par la réhabilitation de de la zone remaniée de l'ISDND.

Les longrines seront orientées Nord-Sud et permettront notamment un meilleur écoulement des eaux de pluie.

Les panneaux seront placés à une hauteur de 0,80 m par rapport au terrain naturel.

- De nouveaux bâtiments seront installés sur le site, ils sont destinés à héberger les installations techniques du site, à savoir :
  - 1 poste de livraison d'une emprise au sol de 36 m<sup>2</sup> (3,00 m x 10,00 m x 3,8 m dont 0,70 m enterrés) permettant le raccordement au réseau de distribution d'électricité.
  - 4 postes de transformation, intégrant les transformateurs, d'une emprise au sol de 30 m<sup>2</sup> (3,00 m x 10,00 m x 3,8 m dont 0,70 m enterrés).
- La mise en place des câbles électriques des panneaux solaires (courant continu, non enterrés): ils forment les chaînes de panneaux en les reliant les uns aux autres jusqu'aux boîtes de jonction. Ces câbles, composés de cuivre, sont situés sous les rangées de panneaux et restent à l'air libre. Ils sont résistants aux intempéries, aux variations de température, à l'humidité et aux UV. Ils sont également isolés électriquement.
- La mise en place des câbles (courant continu, non enterrés) reliant les boîtes de jonction aux postes de transformation.
- La mise en place d'environ 400 mètres linéaires de câbles électriques HTA, reliant les postes de transformation au poste de livraison et ensuite reliant le poste de livraison, au poste source où sera raccordée la centrale.  
Ces câbles seront installés dans des caniveaux ou tranchées, lorsque nous serons en dehors des dômes de déchets.
- Un réseau de câbles de communication (dispositifs de télésurveillance... etc.) posé selon les mêmes modalités que les réseaux électriques, conformément aux normes.
- La construction de deux aires de levage pour l'installation des postes de transformation et de livraison.
- Les voies d'accès existantes seront entretenues. Elles permettront l'accès aux installations photovoltaïques, aux locaux techniques et plus généralement à l'ensemble du site pour effectuer les opérations de maintenance et d'entretien du matériel et de la végétation ainsi que pour toute intervention d'urgence.
- Les chemins existants à l'intérieur du site ne seront ni revêtus ni imperméabilisés. Ils seront seulement entretenus pendant la durée d'exploitation de la centrale photovoltaïque.
- Étant donné la présence de conduites de biogaz, une zone vierge doit être respectée des deux côtés des canalisations se trouvant actuellement sur le dôme de l'ISDND, à savoir :  
A 3 m et à 1 m de part et d'autre des canalisations de biogaz ;  
Et à 3 m autour des puits de biogaz et de lixiviat.

### **c. Traitement des limites du terrain**

Le parc photovoltaïque se trouve à l'intérieur de l'enceinte de l'ancienne ISDND de Pargny-lès-Reims.

Celui-ci est déjà clôturé dans son ensemble à l'aide de clôtures métalliques grillagées de 2 m de hauteur.

Il n'y aura donc pas de nouvelle clôture créée.

A l'heure actuelle le site a, en plus des clôtures métalliques, un cordon boisé, tout autour du périmètre de l'ancienne ISDND.

Ces plantations permettent à l'heure actuelle de réduire l'impact visuelle de la ISDND.

Elles seront entretenues afin d'atténuer aussi l'impact visuel de la centrale solaire depuis les villages attenants de Pargny-lès-Reims et Coulommès-la-Montagne.

Un système de surveillance composé d'un système de caméras, d'enregistrement et d'alarme d'intrusion sera installé près des postes.

### **d. Matériaux et couleurs des constructions**

Les structures porteuses des panneaux photovoltaïques auront une finition galvanisée et seront de teinte grise.

La finition du Poste de Livraison se fera de manière à intégrer le mieux possible ce bâtiment dans l'environnement du terrain avec une finition enduit de teinte gris clair.

Les postes de transformation auront une finition de type enduit en teinte gris clair.

### **e. Traitement des espaces libres**

A l'heure actuelle il y a de la végétation entretenue par des coupes régulières sur le dôme de l'ancienne ISDND.

Pendant l'exploitation de la centrale photovoltaïque, la végétation spontanée qui naitra sur le site et notamment le cordon végétal qui entoure l'ISDND, seront préservés et entretenus.

### **f. Accès au site, stationnement**

L'entrée de la centrale photovoltaïque se fera depuis le chemin vicinal n°3 de Pargny-lès-Reims à Ormes.

L'entrée de la centrale sera l'entrée existante de l'ancienne ISDND de Pargny-lès-Reims.

Cette entrée a été repérée sur le plan de masse PC2, de la présente demande de permis de construire.

Il n'existe pas d'aires de parking dans le site.